

Le Comité du syndicat mixte Métropole Savoie s'est réuni, en présentiel à Montmélian, Place du Centenaire, salle Charlie Chaplin sur la convocation qui a été adressée le 25 janvier 2024 à l'ensemble des délégués, par Monsieur Thibaut GUIGUE, Président du syndicat mixte Métropole Savoie. Les délibérations ont été adoptées au vu du document de séance envoyé le 26 janvier 2024.

- Nombre de délégués : 183 titulaires
- Nombre de délégués présents : 93
- Nombre de pouvoirs : 10
- Votes : 103

Secrétaire de séance : André GIMNEZ

DELEGUES TITULAIRES DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (73)

CA GRAND LAC (14)

BADIN Benoît; BERNON Martine; BLANC Damien; CARDE Daniel; CARPENTIER Jean-Claude; GIMENEZ André; GUIGUE Thibaut; MERCAT Nicolas; MERCIER Yves; PAPIN Christophe; PASQUALI Pierre-Yves; POURCHASSE Patrick; ROGNARD Olivier; SIMONIAN Edouard

CA GRAND CHAMBERY (30)

AUDOUX Jolaine; BEGARD Cécile; BENEVISE Marie; BERTHOMIER Christian; BOIX-NEVEU Arthur; BOUCHET Daniel; CALLE Jean; CARACO Alain; CARENCO Eric; CARLE Albert; CICERO Gilles; DAMBUYANT Bénédicte; DOHRMANN Emilie; DUNOD Isabelle; DYEN Michel; FAIVRE Catherine; FAVRE Daniel; GAGET Alain; GRILLOT Fabien; MAUDUIT François; MORAT Franck; MUGNIERY Gilles; NOBLECOURT Martin; PICQ Bruno; PIERRETON Christophe; PLATEAUX Claire; POITOU Jean-François; RICHEL Christophe; ROMAGNOLI Danielle; WOLFF Corine

CC CŒUR DE SAVOIE (29)

BAZIN Jean-Jacques; BENDOTTI Romuald; BENETTI Jean-Luc; BOUVIER Nicole; BRISSE Catherine; BUEVOZ Eve; CLARAZ Jean-François; CONAND Anne; DE BRUYNE David; DUC Jean-François; DUPARC Stéphane; DUVAL Olivier; FAVRE Christiane; FONTANA Hélène; GACHET Jacky; LAFAYE Isabelle; LAYDEVANT Laurence; LEMAIRE François; MARTINET Sébastien; MONNET Gilles; NICOLLE Jean-Claude; PAVILLET Yves; PICHON DEGUILHEM Fabienne; PORTIER Yvon; RAVIER Michel; SAINT GERMAIN Rémy ; SANTAIS Béatrice; SCHNEIDER Sylvie; VERTHUY Maxime

DELEGUES SUPPLEANTS DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (20)

CA GRAND LAC (4)

BRAUER Michelle; CONVERT Jacques; PETIT-GUILLAUME Sophie; PIGNIER Colette

CA GRAND CHAMBERY (5)

BONILLA Claudine; FATIGA Antoine; FRANCAZ Laurence; SIMON Pierre; VALLIER Claude

CC CŒUR DE SAVOIE (11)

BELFIORE Jessica; BOCQUIN Jean-Luc; BRET Arlette; COMPOIS Sylvie; CORNELOUP Alain; COSTABLOZ Valérie; FAUCONET David; GUILLAUD Jean-Pierre; GUILLAUME Olivier; ROBERT Christophe; VIGUET-CARRIN Sandrine

POUVOIRS : (10)

CA GRAND LAC (2) : JACQUIER Nicolas à **BLANC Damien** ; MICHAUD Monique à **PASQUALI Pierre-Yves**

CA GRAND CHAMBERY (5) : BAABAA Jimmy à **DUNOD Isabelle**; BASIN Grégory à **GRILLOT Fabien**; GENNARO Alexandre à **WOLFF Corine**; JACQUIER Jean-Yves à **DOHRMANN Emilie**; MOREAU Vincent à **CICERO Gilles**

CC CŒUR DE SAVOIE (3) : EXCOFFIER Roland à **BENETTI Jean-Luc** ; MESTRALLET Jean-Claude à **MONNET Gilles** ; VILLAND Franck à **BAZIN Jean-Jacques**

Ordre du jour

1. Vie du syndicat

- **Finances**

- ▷ Débat d'Orientation Budgétaire
- ▷ Adoption du règlement budgétaire et financier

- **Juridique et RH**

- ▷ Election d'un membre du bureau pour Grand Chambéry
- ▷ Renouvellement adhésion service de médecine préventive du Centre de Gestion

- **Information**

- ▷ Point de vigilance : enjeu schéma régional des carrières

2. Aménagement du territoire

- **Transition énergétique**

- ▷ Les orientations du SCoT en matière d'ENR au regard du nouveau contexte législatif

1. Vie du syndicat

1.1. Finances - Débat d'orientation budgétaire

▷ Rappel des décisions relatives à la prospective financière 2023-2026

Olivier ROGNARD prend la parole pour présenter le plan pluriannuel 2023-2026 adopté en mars 2023. Ce dernier rappelle les décisions prises précédemment :

- Création d'un sixième poste
- Augmentation de la cotisation par habitant (base de calcul en population DGF)
- Mise en place d'une part variable de la cotisation afin de faire face à l'évolution des amortissements et des études nouvelles programmées en fonctionnement.

▷ Bilan de l'année 2023

Olivier ROGNARD présente les dépenses relatives à la ZFE-m réalisées en 2023 transférées en investissement :

- Organisation de la gouvernance
- Mobilisation des partenaires
- Mise en place des conventions techniques
- Définition d'un marcoplanning
- Réunions de comités de pilotages

Ces opérations menées par Métropole Savoie en interne ont conduit à peu de dépenses facturées. Ainsi, les dépenses non facturées sont reconduites en 2024.

Sur les dépenses de l'enquête mobilité, il reste à réaliser l'impression et la diffusion de la plaquette des chiffres clé. Mention est faite du décalage d'une partie des contributions des partenaires sur 2024 initialement prévues en 2023. Concernant l'inventaire des ZAE, celui-ci a été réalisé à cent pour cent en interne.

Après une présentation des dépenses de fonctionnement, Olivier ROGNARD présente les dépenses en investissement :

- Les dépenses en matière d'études sont restées modestes par rapport à ce qui a été prévu. L'analyse de la qualité des sols s'est achevée en 2023. La méthodologie sur le ZAN a fait l'objet de « tâtonnements techniques » et montera en puissance courant 2024.
- La révision du DAACL étant associée à une étude de la DREAL sur le volet logistique amène à une prévision qui est reportée sur 2024.
- Sur la transition énergétique, l'étude a été stoppée sur la première phase, la deuxième phase n'étant pas jugée nécessaire. Un ajustement du besoin a été déterminé.
- L'étude TER cadencé, pilotée par la Région a pris un an de retard. Compte tenu de retard, il n'y a pas eu d'appel de participation de la part du maître d'ouvrage.
- L'observatoire sur l'occupation des sols fait également face à un problème de calendrier et de l'indisponibilité d'éléments, notamment l'ortho de la part de l'IGN.

L'ensemble de ces décalages amène à réactualiser le plan pluriannuel d'investissement. Ces reports concernent également le plan pluriannuel de fonctionnement. L'étude ZFE-m représente plus de 583 000 euros directement supportés par les EPCI réduit des subventions de 193 000 euros de l'Etat et de 20 000 euros du conseil départemental.

Les cotisations pour 2024 se base sur une cotisation à 2,08 euros par habitant, la mise en place de la part variable et la modification de la base de calcul avec le passage d'une population Insee à une population DGF. Ces cotisations s'élèvent à 564 476 euros.

▷ Perspectives 2024

Après avoir détaillé la reprise des excédents et la hausse des cotisations, Olivier ROGNARD ajoute que la conjugaison de ces deux éléments conduit à un équilibre pour 2024 et 2025.

Thibaut GUIGUE ouvre le débat d'orientations budgétaires.

Antoine FATIGA souligne que le manque d'investissement de l'Etat concernant la mise en place du réseau express métropolitain va engendrer des coûts au-delà de la portée de ce qui vient d'être présenté. Le contrat de plan État-Région pour les mobilités va être réinvesti dans les routes. Tel qu'il existe aujourd'hui, ce plan ne permet pas le maintien des lignes. Comment les collectivités peuvent s'organiser pour envoyer des messages à l'Etat ?

Thibaut GUIGUE répond qu'à l'échelle de Métropole Savoie, ces questions ne s'ancrent pas réellement dans les orientations budgétaires. Il relève du syndicat mixte des mobilités de s'emparer de ce sujet. Sur la question SERM, il faudra se positionner dès la fin d'année.

Edouard SIMONIAN émet une remarque sur le caractère ambitieux des investissements prévus en 2024 au regard des études réalisées en 2023.

Thibaut GUIGUE répond qu'entre la fin 2021 et la fin 2022 l'exercice était déficitaire en raison du financement de l'enquête mobilité, il avait été décidé que Métropole Savoie participe à l'ordre de 180 000 euros plutôt que faire payer fortement les EPCI. Entre 2023 et 2024, il existe une baisse de 45 000 euros alors que le sixième poste n'a pas été complètement enclenché et que Métropole Savoie n'a pas mis assez de moyens pour dépenser les investissements. L'objectif est d'avoir un taux de réalisation en investissement nettement supérieur en 2024. Sur les recettes de fonctionnement il existe une perte de cinquante mille euros sur les participations à l'EMC². Sur les recettes d'investissement, on n'arrive pas à mobiliser nos recettes. L'augmentation des cotisations l'année dernière, doit permettre au syndicat de fonctionner normalement. L'objectif de l'année prochaine est que le taux de réalisation en investissement soit nettement supérieur à cinquante pour cent. La problématique est la dotation aux amortissements obligatoire qui pèse plus que les frais généraux. Il faut trouver des leviers afin de trouver une économie pérenne. Cela pose la question du déménagement afin d'acquérir des locaux, ce qui conduira à la réduction des coûts.

Emilie DOHRMANN s'interroge sur les modalités de l'étude soutenabilité.

Thibaut GUIGUE répond qu'aujourd'hui est prévu une posture d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour rédiger l'ensemble du bloc d'étude ainsi qu'arbitrer ce qui sera porté en interne et de ce qui sera porté en études en externes. Ces vingt mille euros permettent de poser le cadre et ensuite de revenir pour savoir quelle suite y donner. Cela signifie que les montants qui suivent sont une estimation. Métropole Savoie porte ici des travaux avec un caractère innovant. La première raison pour laquelle il ne s'agit pas d'un poste en interne, c'est parce que le document sera à terme intégré au SCoT. Ainsi, les vingt mille euros basculent en investissement.

Thibaut GUIGUE invite à procéder au vote.

Vote contre : 0 – Abstentions : 0 - Vote pour : 103

Délibération n° CS01-03022024

1.1 Finances – Règlement budgétaire et financier

Olivier ROGNARD poursuit sur la seconde délibération finances. Il existe une obligation de définir un règlement budgétaire et financier qui a pour objectif de :

- Clarifier et rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes
- Préciser les processus financiers internes à Métropole Savoie

Olivier ROGNARD alerte au sujet des correctifs apportés sur le support de présentation par rapport au document de séance. Ces modifications concernent des délais ou des termes inappropriés. En raison de ces modifications, Olivier ROGNARD invite l'assemblée à poser des questions.

Aucune question n'a été posée, Thibaut GUIGUE procède au vote.

Vote contre : 0 – Abstentions : 0 - Vote pour : 103

Délibération n° CS02-03022024

1.1. Juridique & ressources humaines

▷ Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Thibaut GUIGUE présente le dispositif :

- Renouvellement de l'adhésion pour une durée de 6 ans avec possibilité de résilier au 1^{er} janvier de chaque année
- Le financement est une cotisation additionnelle de 0,42 pour cent de la masse salariale.

Thibaut GUIGUE invite l'assemblée à effectuer des observations avant de procéder au vote.

Vote contre : 0 – Abstentions : 0 - Vote pour : 103

Délibération n° CS03-03022024

1.1. Information

▷ Point de vigilance : enjeu du schéma régional des carrières

Thibaut GUIGUE rappelle que le schéma Régional des Carrières est à intégrer au SCoT d'ici fin 2024. Ce qui pose problème car les services de l'Etat peuvent exercer une certaine pression. Il faut ainsi démontrer aux services de l'Etat que le SCoT prend en compte le schéma régional des carrières (SRC). Le SRC projette d'ici 2030 un gros décrochage de production de matériaux sur le territoire en raison des carrières en fin de vie situées sur le sud du Lac et d'autres interdites de renouvellement le long de l'Isère. L'extension de la carrière de Montagnole a été approuvée et n'est pas prise en compte ici. Par ailleurs, deux carrières, Vions et Bellecombe, sont exclues dans l'analyse du SRC. Ces deux dernières sont certes assez importantes, mais n'approvisionnent pas tant le territoire en raison de l'attractivité du marché haut-savoyard et du marché Suisse. En termes de capacités de production, on est capable de maintenir un peu plus longtemps si on se tourne vers des gisements de report. Ce SRC traduit le fait que les territoires doivent prendre l'initiative et trouver des solutions pour produire des matériaux au risque de se retrouver en déficit et d'avoir la pression de la DREAL. Les gisements se trouvent majoritairement dans des secteurs protégés au titre naturel, de l'agriculture et des paysages. Il faut montrer aux services de l'Etat que Métropole Savoie s'empare de la question du SRC. Thibaut GUIGUE invite l'ensemble des délégués à participer à un groupe de travail SRC.

Nicolas MERCAT pose trois remarques/questions :

- Les questions de sobriétés sont-elles prises en compte dans le développement des carrières ?
- Le raisonnement est en tonnage, toutefois le tonnage n'est pas le même selon les types de matériau
- Quand est-il du recyclage des matériaux ?

Thibaut GUIGUE répond qu'il faut formaliser ces enjeux de sobriété, de tonnage et de recyclage. Les projections faites dans le SRC sont relativement faibles d'où l'importance de réaffirmer ces engagements à l'échelle locale et engager des actions concrètes.

Antoine FATIGA évoque l'importance d'établir des comités de suivi qui réunissent le carrier, les communes concernées et les riverains pour comprendre les enjeux et d'être transparent. Concernant la carrière de Montagnole, une association de riverains de la carrière a été créée. Antoine FATIGA cite l'exemple de l'investissement d'une bande transporteuse sur la carrière de Montagnole qui permet de réduire le nombre de poids lourds. Pour terminer, Antoine FATIGA manifeste sa volonté de participer au groupe de travail SRC.

Michel DYEN ajoute que la réflexion d'Antoine FATIGA doit être menée sur l'ensemble des carrières. En effet, il existe un besoin d'extension sur l'ensemble des carrières, toutefois la réutilisation des matériaux est très consommatrice en énergies. La remise en état des carrières par des besoins de remblaiement des extractions qui ont été faites avec des travaux neufs s'inscrit dans l'économie circulaire. On ne peut pas délier la chaîne de production de la construction. La question des carrières fait partie des priorités, en effet, le modèle allemand est en avance sur nous et redonne à l'agriculture des terrains ayant été exploités. Michel DYEN manifeste son envie de participer au groupe de travail SRC.

Éric CARENCO évoque trois volets distincts.

- Les gisements sont en réalité peu nombreux et ont tendance à se raréfier. Pour ce qui est des roches massives, calcaire, il existe beaucoup de gisements, toutefois les problèmes sont leur visibilité et leur accessibilité. Concernant le recyclage, plus de quatre-vingts pour cent des matériaux qui sont des démolitions sont recyclés en France. Nous n'avons pas de gaspillage de matériaux qui peuvent être recyclés.
- Sur l'aspect du temps, il est important d'anticiper en raison du long délai de réalisation des dossiers (10 ans minimum).
- Sur l'aspect humain, il faut prêter attention à ne pas commettre des erreurs en implantant des lotissements sur des gisements. De plus, il existe un enjeu majeur de concertation dans l'élaboration des projets de carrière. La remise en état des carrières doit être pensée dans sa finalité.

Éric CARENCO manifeste sa volonté de participer au groupe de travail SRC.

Daniel CARDE souscrit à tout ce qui vient d'être dit et ajoute l'importance de l'économie circulaire. Il ajoute l'importance de construire avec d'autres matériaux que les matériaux recyclés. En effet, il existe des matériaux plus légers, écologiques et durables compatibles avec la protection de l'environnement.

Christophe PIERRETON complète les propos précédant en faisant part du besoin en foncier des entreprises de recyclage des matériaux. Il serait bien de prévoir du foncier pour ces questions. Il met par ailleurs en avant la nécessité de développer la filière bois pour diminuer l'utilisation des matériaux des carrières.

Thibaut GUIGUE fait un point réglementaire pour rappeler que les carrières sont considérées comme des espaces non artificialisés. Cela signifie qu'une carrière renaturée ne sera pas considérée comme de l'extension alors que si on lui donne un usage d'habitation en fin de vie, il s'agira d'une extension. La question du foncier est transversale et pour cette raison, il doit être regardé dans sa globalité. Le meilleur endroit pour regarder le foncier dans sa globalité est les documents d'urbanisme pour davantage de cohérence.

2. Aménagement du territoire

2.1 Transition énergétique – Les orientations du SCoT en matière d'ENR au regard du nouveau contexte législatif

Thibaut GUIGUE pose la question suivante pour faire office d'introduction et ouvrir le débat qui suivra la présentation d'Emmanuelle BLANCHET : comment imaginer le développement des énergies renouvelables sur le territoire à moyen-long termes et comment y appliquer la notion de sobriété foncière ?

Emmanuelle BLANCHET rappelle que le SCoT approuvé en 2020 pose l'objectif de production de vingt kilowattheures par mètre carré par an concernant le logement. Pour les activités tertiaires, commerciales et les bâtiments publics, l'objectif s'élève à quarante kilowattheures par mètre carré par an. Cette orientation du SCoT doit être déclinée dans les PLU et s'impose à toutes les constructions nouvelles. En parallèle, une double mesure conforte ces éléments en disant que dans la construction, cinquante pour cent de la consommation doit être couverte par des EnR. Les enjeux de toitures solaires portent sur les toits des bâtiments à vocation économiques et publiques d'au moins 200 m² ainsi que sur les parkings de 40 places. Les orientations en matière d'EnR ont été requestionnées : est-ce que les orientations du SCoT apportent toujours une plus-value au regard des nouveaux impératifs législatifs, que ce soit au regard de la nouvelle réglementation RE 2020 ou des nouvelles dispositions de la loi Climat & Résilience ?

Guillaume DERONZIER présente la réponse apportée dans le cadre de l'étude conduite en 2023. La réglementation sur les performances énergétique des bâtiments neufs (RE) 2020 remplace la réglementation thermique 2012. Cette nouvelle RE2020 vise à répondre aux enjeux environnementaux actuels. Le bâtiment est un secteur qui représente plus de quarante pour cent de la consommation énergétique en France. La RE 2020 intervient sur trois points :

- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments de vingt pour cent
- La prise en compte de l'impact sur le climat des bâtiments neufs
- Objectif d'assurer le confort d'été

Guillaume DERONZIER poursuit sur la présentation des exigences de résultats et de moyens inscrites dans la RE 2020. Il faut retenir que la réglementation doit être vérifiée au stade du permis de construire et que la personne ayant déposé le PC doit en attester à la fin des travaux.

La méthodologie employée pour savoir si le SCoT s'ancre dans les orientations de la RE 2020 est exposée. Le premier constat est que pour un bâtiment type de cinq logements n'aura pas d'obligation de recourir aux EnR pour respecter la RE 2020. Ce constat est valable également pour des logements collectifs plus importants. Le second constat est que les orientations du SCoT sont plus exigeantes que la RE 2020 puisqu'il s'agit d'une orientation constante et qui ne dépend pas de la consommation du bâtiment. Le troisième constat est que les maisons individuelles n'ont pas besoin de recourir à une production d'EnR pour respecter la RE2020 sauf certaines exceptions. Le quatrième constat est que l'utilisation d'un système exclusivement au gaz, fossile ou au fioul n'est plus possible en maison individuelle depuis la RE 2020.

Ainsi, par rapport au SCoT, l'orientation de production de vingt kilowattheures par mètre carré par an permet dans la majorité des cas de relever les exigences de la RE 2020.

Il est important de retenir que pour les bureaux et les écoles, un dispositif d'EnR est nécessaire, toutefois, la RE 2020 est plus exigeante que le SCoT à ce sujet, mais il n'existe pas d'incohérence ou de contradiction majeure.

Concernant le solaire, la question de l'intégration des exigences de la loi Climat et Résilience au SCoT se pose également. Après la présentation des exigences de la loi climat et résilience en termes d'énergie solaire, Guillaume DERONZIER affirme qu'il ressort de l'étude que le SCoT était précurseur et se veut compatible avec la loi.

Thibaut GUIGUE reprend la parole pour ajouter que ces travaux ont été faits avec l'ensemble des services des EPCI. L'objectif est de requestionner le positionnement vis-à-vis des EnR.

Guillaume DERONZIER précise qu'un complément d'études a été décidé afin d'accompagner les collectivités qui n'ont pas encore décliné les orientations du SCoT en matière d'EnR dans leur document d'urbanisme. Il s'agit de produire un kit de déclinaison des orientations chiffrées du SCoT avec des propositions pour le règlement écrit, la production d'une OAP thématique et d'une fiche pédagogique.

De plus, un volet à approfondir est celui des zones d'accélération des EnR. Le DOO pourra identifier ces zones et intégrer un objectif d'insertion et de qualité paysagère en lien avec les installations des EnR. L'intégration de ces éléments dans le SCoT pourra être réalisée par une procédure de modification simplifiée.

Enfin, Métropole Savoie propose d'engager un travail sur les parkings en raison du potentiel qu'ils représentent tant pour répondre aux enjeux du ZAN (capacité à densifier ou à désartificialiser) que pour répondre à la nouvelle obligation de couverture solaire introduite par les lois climat & Résilience et APER (recouvrement de cinquante pour cent en EnR des parkings faisant plus de mille cinq cent mètres carrés).

Thibaut GUIGUE évoque l'importance du projet d'urbanisme. Quand on consomme du foncier en extension, on empiète sur des zones naturelles et agricoles de qualité. Il n'est pas toujours simple de faire valoir la complexité du territoire.

Emmanuelle BLANCHET évoque la question de la stratégie du SCoT dans une perspective d'un territoire bas carbone en ayant une vision plus globale de l'enjeu énergétique.

Benoit BADIN rappelle qu'il est important de saisonnaliser les EnR. Il ajoute que les surfaces prescrites par la loi doivent également être pensées en termes d'exposition au soleil.

Thibaut GUIGUE ajoute que ces deux dimensions sont prises en compte au sein des OAP énergies des EPCI ayant des PLUi, à travers des cadastres solaires notamment.

Béatrice SANTAIS fait part de sa déception sur l'ambition faible de la RE 2020 au sujet des EnR. Les réseaux doivent s'adapter au développement des EnR. En outre pour le solaire, le thermique constitue toujours une source d'EnR avec des solutions de stockage inter saisonnier possible. Il ne faut pas baisser les bras sur les EnR. D'autres leviers existent comme l'autoconsommation directe, l'autoconsommation collective entre plusieurs bâtiments communaux.

Daniel BOUCHET partage sa déception sur l'abandon du solaire thermique ses dernières années. Il se demande s'il n'existe pas des gisements de terre, car il pourrait s'agir d'une extraction vertueuse. Par ailleurs, concernant la pose de capteurs de champs solaires, il serait nécessaire d'identifier les toitures industrielles avant tout. Il relève un manque d'incitation sur ces toitures industrielles. Il s'interroge également sur les actions possibles après une déclaration d'achèvement de travaux dès lors que le projet aurait évolué.

Emmanuelle BLANCHET répond que le raisonnement entre un bâtiment industriel et tertiaire se doit être distinct du fait des spécificités du bâtiment industriel (gabarit, hauteur, contraintes techniques, ...). De ce fait, les bâtiments à vocation industrielle ou artisanale, sont soumis à une obligation de couvertures solaires dès deux cents mètres carrés de toiture.

Après une interrogation de **Daniel BOUCHET** sur l'existant, **Thibaut GUIGUE** répond que le SCoT n'est pas compétant sur l'existant et que cela relève du domaine réglementaire. Le SCoT peut écrire des incitations, toutefois l'activité peut avoir lieu sans la pose de panneaux photovoltaïques, alors que sur le sol, il faut déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

Béatrice SANTAIS ajoute qu'il est difficile d'imposer du photovoltaïque sur les toitures pour des raisons techniques et financières.

Edouard SIMONIAN souligne que l'ensemble des réglementations portent sur des bâtiments neufs mais l'enjeu est aussi la réhabilitation qui est très coûteuse. Il faut réfléchir à la capacité de faciliter l'autoconsommation collective de façon à ce que sur ces bâtiments neufs, ces nouvelles EnR, puissent être partagées aux bâtiments autour.

Thibaut GUIGUE répond que sur ce point il existe des réalités techniques complexes, mais on intervient de manière assez forte dans le service public de l'énergie, de l'environnement et de l'habitat, qu'on porte à l'échelle du département.

François MAUDUIT revient sur la question du bois et évoque les intérêts de redévelopper la filière bois en Savoie que ce soit pour les EnR ou la fourniture de matériaux d'œuvre.

Thibaut GUIGUE répond que le problème est la monoculture qui fait que le bois produit aujourd'hui n'est pas toujours qualitatif. La question du développement de la filière bois va être prise en compte dans l'étude soutenabilité.

Michel DYEN rappelle que le SDES finance les études de structures pour les bâtiments publics. Il faut davantage adhérer à la partie opérationnelle du développement des EnR obligatoire aujourd'hui. Il rappelle par ailleurs le rôle de la SEM EnR.

Laurence FRANCART fait la distinction entre la sobriété énergétique structurelle et la sobriété énergétique de consommation. Cette dernière alerte sur le fait qu'il existe un effet rebond car le consommateur d'énergie risque de consommer autant car le prix de la consommation restera le même, d'où l'importance de le sensibiliser.

Thibaut GUIGUE répond que l'étude soutenabilité envisage de voir comment pourrait se décliner un engagement territoire bas carbone.

Gilles CICERO demande si au sein de l'étude soutenabilité, des scénarios sont prévus en fonction des hypothèses de croissance démographique.

Thibaut GUIGUE répond qu'il y aura trois à cinq scénarios différents.

Antoine FATIGA demande des précisions sur l'implantation des EnR concernant les parkings, sachant qu'il se dit déçu du nombre de dérogations possibles à l'obligation de couverture solaire pour les parkings dans les zones commerciales alors que ceux-ci consomment par ailleurs du foncier important.

Guillaume DERONZIER répond que la couverture EnR imposée par l'orientation du SCoT concerne les parkings d'un seul.

Thibaut GUIGUE ajoute qu'il faut également prendre en compte la dimension urbanistique. Quand on est à l'échelle du projet, si les emplacements y sont, la production devra y être. Ces dispositifs ont l'avantage, dans les OAP, d'être des bases de discussions avec les opérateurs pour les inviter à faire.

Thibaut GUIGUE invite à échanger concernant le photovoltaïque au sol. Il mentionne qu'il y a de plus en plus de demande dans les zones économiques. En effet, la loi Climat et Résilience dispose que quand

les fonctions des sols sont préservées, la pose de panneaux photovoltaïque n'est pas considérée comme de l'artificialisation.

Daniel CARDE évoque une prudence à avoir au titre de la biodiversité face au développement technologique.

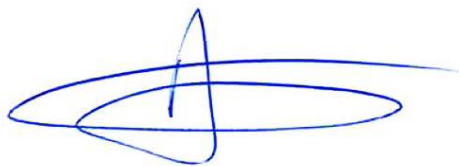
Benoit BADIN développe le projet sur la commune du Bourget du Lac d'installer un système d'hydraulique réversible permettant de stocker l'énergie. L'objectif est de décliner ce principe de l'hydraulique réversible dans une philosophie innovante. Ce projet est certes cher mais très durable.

Michel DYEN met en garde sur les opérateurs qui proposent leurs services afin de savoir qui est pertinent ou non et le SDES est disponible pour les propositions faites aux communes à ces sujets.

Thibaut GUIGUE, mentionne les prochaines dates des instances à inscrire dans les agendas et clôt la séance en remerciant l'ensemble des délégués.

Fait à Chambéry, le 07 juin 2024

André Gimenez

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' with a horizontal line extending to the right.

Secrétaire de séance